



À VOIR SUR VOTRE CHEMIN

Le lac Arthur Rémy

En 1815, l'étang de l'Aunay fut asséché, son emplacement resta marécageux et se confondait avec les terrains tourbeux des Evées près de la Butte des Sarrazins. En 1964, Albert Rémy (fils d'Arthur), maire de Senonches, fit creuser un lac dans les limites permises par les ruisseaux de Badouveau et Loiseau. Le lac réunit les pêcheurs et accueille des manifestations festives.

L'étang de Badouveau

Étang alimenté par le gouttier de la Rachée, Monsieur Badouveau était régisseur des domaines de Senonches appartenant à la famille Gonzague-Mantoue avant 1650.

L'étang Loiseau

On pense que ce nom est celui de Jean Loiseau, sieur de La Grange, frère d'un maître des forges cité dans un document de bail en 1660. Il est alimenté par le gouttier Brieux.

L'ancien étang de l'Isle

L'ancien étang de l'Isle, aujourd'hui asséché, est la propriété du Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre. Cette prairie humide de 4 hectares, recouverte de boisement, accueille de nombreuses espèces rares. Des animations sont régulièrement proposées par l'association pour les découvrir.

Balisage	GR® itinéraires de Grande Randonnée	GRP® itinéraires de Grande Randonnée de Pays	PR itinéraires de promenade et de randonnée
Continuité de direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			



ATTENTION

Vous traversez la forêt domaniale et des bois privés.

N'oubliez pas que :

La cueillette des fruits de la forêt est une tolérance, elle doit rester dans un cadre strictement familial (1 panier de champignons par personne).

La chasse à tir a traditionnellement lieu de septembre à fin février, la chasse à courre de septembre à fin mars. Les jours de chasse sont définis chaque année. Il est prudent de s'informer des jours de chasse auprès des mairies.



ACCÈS

Paris / Senonches

RN 12 jusqu'à Dreux, D 928 jusqu'à Châteauneuf-en-Thymerais, D 24.
Ligne SNCF Paris-Montparnasse / Le Mans ; gare à La Loupe (12 km).



HÉBERGEMENT / RESTAURATION



Hôtels à Senonches

Meublés de tourisme à Senonches et alentours

Camping à Senonches

Restaurants à Senonches

Ravitaillement à Senonches



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Ne pas s'écarter des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier
- Respecter la nature et la propriété privée
- Ne pas abandonner ses détrit
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse
- En période hivernale, penser à se munir de chaussures imperméables (ou de bottes) notamment pour les circuits passant en forêt
- Prendre garde aux vipères
- Refermer les barrières et remettre les fils de clôture après son passage
- Tenir les chiens en laisse

INFORMATIONS

Circuit agréé par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et balisé en jaune.

Eure et Loir Tourisme

02 37 84 01 00

www.tourisme28.com

www.123randonnee.fr

infos@123randonnee.fr

Office de tourisme des forêts du Perche

1 rue du Château – 28250 Senonches

02 37 37 80 11

www.perche-tourisme.fr

tourisme@foretsduperche.fr

SENONCHES

Parc naturel régional du Perche



Eure & Loir
tourisme

Forêt Domaniale de Senonches Circuit nature

à 1h30 de Paris

(8,5 km - 2 h 40)

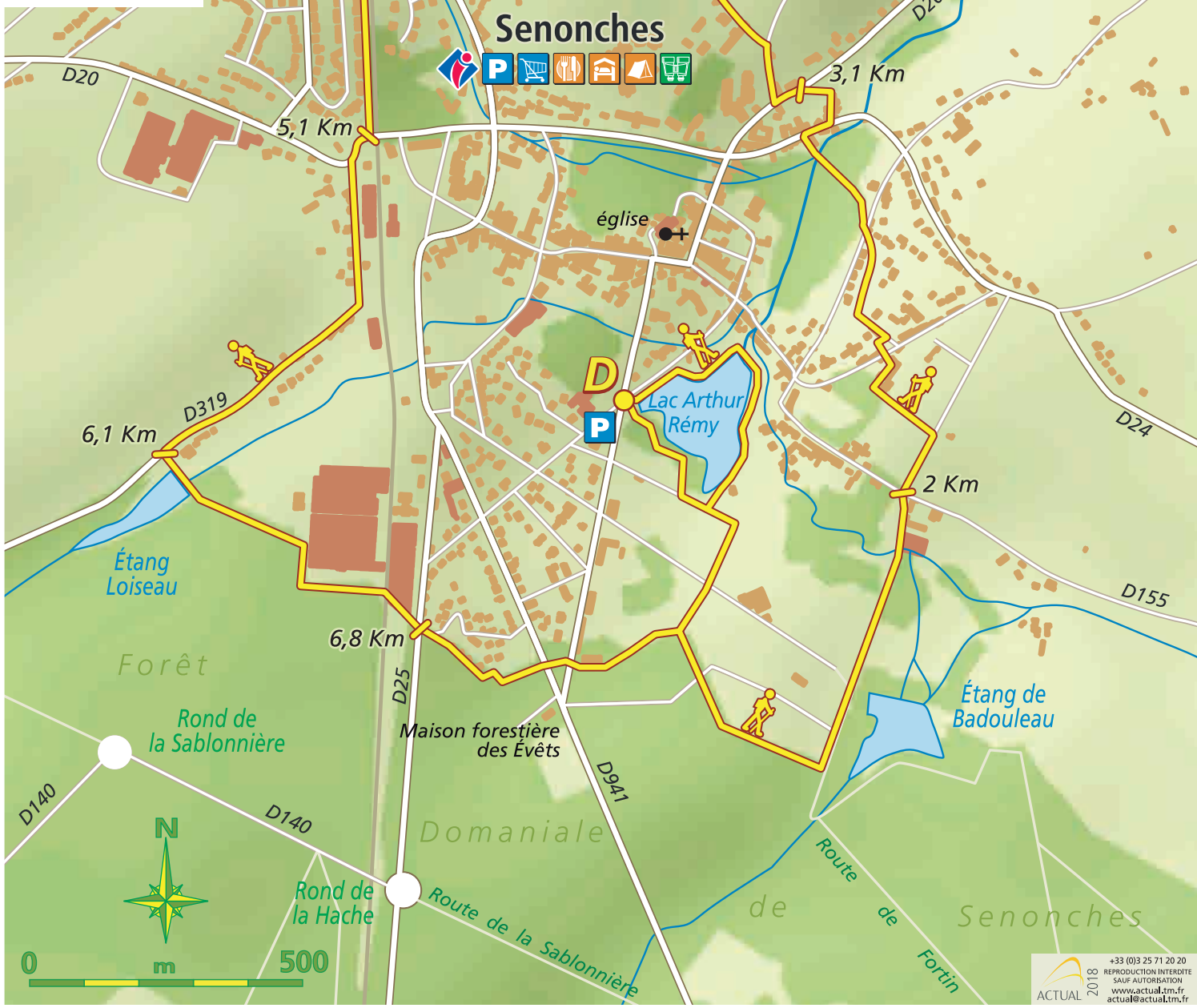




Senonches

Circuit nature

8,5 km - 2 h 40



ACTUAL 2018
 +33 (0)3 25 71 20 20
 REPRODUCTION INTERDITE
 SAUF AUTORISATION
 www.actual.tm.fr
 actual@actual.tm.fr

Départ : Rond de Battenberg à Senonches.

Du rond-point, face au lac, longer la rive vers la gauche. Passer le lavoir des Evées, traverser le déversoir sur le vannage. Suivre la rive jusqu'à la pointe du plan d'eau et atteindre l'allée de la Tourbière. Suivre le bord du petit étang vers la gauche, traverser l'avenue de Badouleau. Continuer en face le long du stade jusqu'à la forêt. Suivre à gauche le long de la clôture. À l'angle, tourner à gauche et arriver à l'entrée du village-camping Huttopia. Aller dans le chemin en face qui passe à la source de la Hutte et au centre équestre.

2 km : Couper la route de Pontgouin et continuer en face dans le chemin empierré puis tourner dans le premier chemin à gauche. Suivre la rue du Gibet jusqu'à la route de Chartres. Traverser et prendre presque en face la rue de l'Étang de l'Isle. Descendre jusqu'au passage qui, après avoir coupé la rue des Laitiers, mène au chemin qui passe

sur la digue des Esseaux : site naturel protégé de l'ancien étang de l'Isle. Après être passé sur la passerelle, tourner à droite dans la rue du Vieux-Fourneau. 50 m plus loin, s'engager à gauche sur un sentier qui borde le bief et qui mène au carrefour giratoire de la route de Dreux.

3,1 km : Prendre à gauche vers le centre-ville, puis à droite route des Brosses. Suivre tout droit le chemin (GR 35) jusqu'au carrefour.

3,9 km : Au carrefour, tourner à gauche. Après les premières maisons, descendre la rue des Moulins à droite. Traverser la rue Lucien Descaves et la route de La Ferté-Vidame (*prudence*). Passer sous le pont et tourner à gauche dans le chemin qui longe l'ancienne voie ferrée.

5,1 km : Traverser la rue de la Libération et continuer à suivre les voies en face sans passer sous le pont. Suivre la rue du Perthuis de Manou derrière l'ancienne gare. Tourner ensuite à droite dans la rue de la Sablonnière et

la suivre jusqu'à l'étang Loiseau.

6,1 km : Traverser le vannage et passer sur la digue. Monter en allant vers la gauche pour longer le grillage du site industriel. Couper l'allée forestière et continuer en lisière. Traverser la voie ferrée abandonnée, puis la route de Fontaine-Simon.

6,8 km : Continuer en face et atteindre le circuit sensoriel de l'Orée du Bois. Après avoir visité ce sentier de découverte de la forêt, sortir par le parking. Traverser l'avenue du Général de Gaulle et prendre le sentier en face. Couper l'avenue Poucin (belle vue vers l'église). Suivre en face le chemin qui passe derrière le collège de la Loge des Bois. Retrouver le chemin de l'aller à la sortie de la forêt. Arriver au bord du lac et suivre la rive vers la gauche par l'une des pistes du parcours sportif.

8,5 km : Passer près de la Butte des Sarrasins et atteindre le parking.